

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES**  
**4 Rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont**  
**BP 40056**  
**88202 REMIREMONT CEDEX**

**Tel : 03.29.22.11.63 - Fax : 03.29.23.39.61**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**Du LUNDI 08 AVRIL 2019**

Le Conseil Communautaire de la Porte des Vosges Méridionales s'est réuni dans la salle du conseil municipal de Saint Nabord, le lundi 08 avril 2019 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Michel DEMANGE.

Présidence de Monsieur Michel DEMANGE

Présents : M. Jean MANSOURI – Mme Marie-France GASPARD – Mme Françoise GERARD - M. André JACQUEMIN - M. Jean HINGRAY (départ à 20h10)- M Patrice THOUVENOT - Mme Danielle HANTZ (départ à 20h10)– Mme Dominique SCHLESINGER (départ à 20h30)– Mme Stéphanie DIDON (départ à 20H10) – M Jean-Benoît TISSERAND – M Philippe CLOCHE - M. Jean-Charles FOUCHER (départ à 20H10) - M. Jean RICHARD – M. Alain LAMBOLEY – Mme Corine PERRIN - M. Roland BALANDIER – M Martial MANGE - Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT – M Daniel SACQUARD – Mme Patricia DOUCHE – M Daniel VINCENT- Mme Frédérique FEHRENBACHER - Mme Danièle FAIVRE – Mme Christine THIRIAT – M Albert HENRY

Secrétaire : M. Jean HINGRAY

Absent (s) excusé (s) avec pouvoir (s) de vote :

Madame Catherine LOUIS qui donne pouvoir à Jean MANSOURI  
Monsieur Stéphane BALANDIER qui donne pouvoir à Albert HENRY  
Monsieur Ludovic DAVAL qui donne pouvoir à Monsieur Alain LAMBOLEY  
Monsieur Yves LE ROUX qui donne pouvoir à Madame Danièle FAIVRE  
Monsieur Jean HINGRAY qui donne pouvoir à Madame Marcelle ANDRE (20h10)  
Monsieur Jean-Charles FOUCHER qui donne pouvoir à Monsieur Patrice THOUVENOT (20h10)  
Madame Stéphanie DIDON qui donne pouvoir à Monsieur Philippe CLOCHÉ (20H10)  
Madame Danièle HANTZ qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Benoît TISSERAND (20h10)  
Madame Dominique SCHLESINGER qui donne pouvoir à Madame Patricia DOUCHE (20h30)

Absent excusé :

Monsieur Jean-Marie MANENS

Monsieur le Président demande s'il y a des observations à formuler à propos du compte rendu de la réunion du 29 janvier 2019. Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2019.

### **Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) – intervention de Monsieur LE GOFF, Secrétaire Général de la Préfecture et de représentants de la Direction Départementale des Territoires.**

En préambule de la réunion du Conseil Communautaire, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et les représentants de la DDT interviennent concernant la démarche PLUI. Les conseils municipaux seront invités à se prononcer en 2021 pour décider à nouveau du transfert ou non de la compétence PLU à l'intercommunalité suite au renouvellement des assemblées. Monsieur LE GOFF souligne les avantages et intérêts d'une telle démarche en termes d'aménagement du territoire, d'attractivité. De nombreuses thématiques ne peuvent plus être gérées à l'échelle des communes (mobilité, commerce de proximité, agriculture, habitat indigne et vacant...). Il rappelle la nécessité de travailler désormais à la mise en œuvre du SCOT montagne. Le PLUI est une démarche qui dure environ 5 ans, et les communes peuvent émettre un avis défavorable au moment de l'arrêt du projet ou sur une orientation d'aménagement ou du règlement. Sont rappelés les enjeux des lois Montagne ALUR et Grenelles. Les PLU actuels devront se mettre en conformité avec ces lois par souci de sécurité juridique. Un Power Point est présenté aux élus communautaires. Le coût d'un PLUI est évalué à 25 à 30 euros par habitant mais avec une aide bonifiée de l'Etat de 40% (25% non garanti à l'avenir pour les communes). 50% des intercommunalités de France sont aujourd'hui dans une démarche PLUI.

### **Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères – Détermination du taux - année 2019 :**

Le Conseil Communautaire, après exposé de Monsieur MANGE, par 22 voix pour, 7 voix contre (Messieurs HINGRAY, THOUVENOT, TISSERAND, CLOCHÉ, FOUCHER, Mesdames DIDON et HANTZ) et 2 abstentions (Monsieur MANGE et Madame SCHLESINGER), décide de fixer un taux uniforme pour tous les usagers de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2019, à savoir (indépendamment des zones fixées par le SICOVAD) :

Bases Prévisionnelles	Taux	Produits attendus
27 818 754.00	9.56	2 659 473.00

### **Contributions Syndicales – Année 2019 :**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve les participations aux différents syndicats auxquels la Communauté de Communes adhère aux montants suivants pour l'année 2019 :

Syndicat Intercommunal	Participation budgétaire
PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées	113 719.50 €
Syndicat Mixte d'Informatisation Communale Vosges	1600.00 €
Syndicat Mixte pour l'école de musique Saulxures sur Moselotte	4903.00 €
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	671,54 €

TOTAL	120 894,04 €
-------	--------------

### Comptes de gestion 2018 :

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve les différents comptes de gestion 2018 de la collectivité.

### Comptes administratifs 2018 :

Suivant présentation de Monsieur RICHARD, le Conseil Communautaire, hors la présence de Monsieur le Président approuve à l'unanimité, les comptes administratifs de la collectivité :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
BUDGET GENERAL						
Résultats reportés	411 776,06			1 259 931,61	411 776,06	1 259 931,61
Opérations de l'exercice	1 019 908,57	1 805 432,27	18 505 952,04	19 497 213,96	19 525 860,61	21 302 646,23
Totaux	1 431 684,63	1 805 432,27	18 505 952,04	20 757 145,57	19 937 636,67	22 562 577,84
Résultat de clôture		373 747,64		2 251 193,53		2 624 941,17
Restes à réaliser	1 715 824,88	592 712,00			1 715 824,88	592 712,00
Totaux cumulés	3 147 509,51	2 398 144,27	18 505 952,04	20 757 145,57	21 653 461,55	23 155 289,84
Résultats définitifs	749 365,24			2 251 193,53		1 501 828,29
Budget annexe « URBANISME »						
Résultats reportés		10 932,00	20,99		20,99	10 932,00
Opérations de l'exercice	-	5 471,51	121 644,98	122 215,70	121 644,98	127 687,21
Totaux	-	16 403,51	121 665,97	122 215,70	121 665,97	138 619,21
Résultat de clôture		16 403,51		549,73		16 953,24
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		16 403,51	121 665,97	122 215,70	121 665,97	138 619,21
Résultats définitifs		16 403,51		549,73		16 953,24
BUDGET ANNEXE ZA "LA CROISSETTE"						
Résultats reportés	61 004,21		15 737,49		76 741,70	
Opérations de l'exercice	34 139,99	318,50	14 980,25	125 543,86	49 120,24	125 862,36
Totaux	95 144,20	318,50	30 717,74	125 543,86	125 861,94	125 862,36
Résultat de clôture	94 825,70			94 826,12		0,42
Restes à réaliser	325 941,74				325 941,74	
Totaux cumulés	421 085,94	318,50	30 717,74	125 543,86	451 803,68	125 862,36
Résultats définitifs	420 767,44			94 826,12	325 941,32	

### Affectations des résultats 2018 :

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité approuve les affectations de résultat 2018 sur les différents budgets :

#### Budget général

Dépenses de fonctionnement	18 505 952,04
Recettes de fonctionnement	19 497 213,96
Résultat de fonctionnement de l'exercice	991 261,92
Excédent antérieur reporté	1 259 931,61
Résultat de fonctionnement	2 251 193,53

Dépenses d'investissement	1 019 908,57
Recettes d'investissement	1 805 432,27
Résultat de l'exercice	785 523,70
Déficit antérieur reporté	- 411 776,06
Résultat d'investissement	373 747,64
RAR en dépenses	1 715 824,88
RAR en recettes	592 712,00
Solde des RAR	1 123 112,88
Besoin de financement de la section d'investissement	749 365,24
1068	749 365,24
R002	1 501 828,29

Budget annexe zone d'activités de la Croisette

Dépenses de fonctionnement	14 980,25
Recettes de fonctionnement	125 543,86
Résultat de fonctionnement de l'exercice	110 563,61
déficit antérieur reporté	- 15 737,49
Résultat de fonctionnement	94 826,12
Dépenses d'investissement	34 139,99
Recettes d'investissement	318,50
résultat de l'année	- 33 821,49
Déficit antérieur reporté	- 61 004,21
Résultat d'investissement	- 94 825,70
RAR en dépenses	325 941,74
RAR en recettes	
Solde des RAR	325 941,74
Besoin de financement de la section d'investissement	420 767,44
D001	- 94 825,70
1068	94 826,12

Budget annexe ADS urbanisme

Dépenses de fonctionnement	121 644,98
Recettes de fonctionnement	122 215,70
Résultat de fonctionnement de l'exercice	570,72
déficit antérieur reporté	- 20,99
Résultat de fonctionnement	549,73
Dépenses d'investissement	-
Recettes d'investissement	5 471,51
Résultat de l'exercice	5 471,51
excédent antérieur reporté	10 932,00

Résultat d'investissement	16 403,51
Besoin de financement de la section d'investissement	-
R001	16 403,51
R002	549,73

### Contributions directes locales – Fixation des taux 2019 :

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, fixe les taux de fiscalité locale pour 2019 selon le tableau ci-après détaillé (stabilité des taux) :

Taxes	Taux De référence	Coefficient de variation	Taux définitif	Base d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation	15,62	1,000000	15,62	33 366 000.00	5 213 403.00
Foncier bâti	3,56		3,56	34 482 000.00	1 223 965.00
Foncier non bâti	10,95		10,95	859 500.00	93 826.00
Cot.Foncière Entreprise	22,57		22,57	13 067 000.00	2 949 438.00
				Allocations compensatrices	379 769.00
				Taxe additionnelle FNB	10 993.00
				Produit des IFR	232 272.00
				Produit CVAE	1 976 050.00
				Produit TASCOT	610 575.00
				Prélèvement FNGIR	573 103.00

### Budgets Primitifs 2019 :

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité approuve les budgets primitifs des différents budgets de la collectivité arrêtés aux valeurs suivantes :

#### BUDGET GENERAL

Budget primitif 2019	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	4 442 549.12	4 442 549.12
FONCTIONNEMENT	20 450 974.41	20 450 974.41
TOTAUX	24 893 523.53	24 893 523.53

#### BUDGET ZONE D'ACTIVITE DE LA CROISSETTE

Budget primitif 2019	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	451 900.42	451 900.42
FONCTIONNEMENT	377 164.44	377 164.44
TOTAUX	829 064.86	829 064.86

**BUDGET URBANISME -ADS**

Budget primitif 2019	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	17 855.51	17 855.51
FONCTIONNEMENT	148 452.00	148 452.00
TOTAUX	166 307.51	166 307.51

**Autorisation de programme – micro-crèche et relais des assistants maternels – modification :**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur JACQUEMIN, approuve le nouveau tableau de l'autorisation de programme pour les travaux de la micro crèche à Eloyes et du relais des assistants maternels à Saint Etienne les Remiremont.

Numéro	Libellé	Montant	Réalisé 2018	CP 2019	CP 2020
1	Travaux micro crèche et relais des assistants maternels	1 270 000.00	24 297.25	1 092 000.00	153 702.75

**Subvention 2019 – Office de tourisme communautaire (OTC) :**

Après exposé de Monsieur HENRY, le Conseil Communautaire, par 25 voix pour et 6 abstentions (Mesdames SCHLESINGER, FEHRENBACHER, GASPARD et Messieurs JACQUEMIN, FOUCHER, CLOCHÉ) décide d'attribuer une subvention de 420 000 € à l'Office de Tourisme Communautaire au titre de l'exercice 2019, étant précisé qu'exceptionnellement cette année, la subvention est délibérée avant la communication des pièces énoncées dans la convention. Il décide que le solde de la subvention de 230 000 € ne sera versé qu'après avis de la commission tourisme et validation des différents documents par le Conseil Communautaire.

**Contractualisation avec le Département - avenant 2019 :**

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 26 juin 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de contractualisation à passer avec le Département des Vosges pour la période 2018-2020. Il précise que le contrat prévoit une mise à jour annuelle par avenant afin de compléter les actions retenues sur le territoire pour l'année en cours. Il actualise des projets déjà identifiés par la Communauté de communes ou nouveaux qui s'inscrivent dans la stratégie partagée du territoire et qui sont le cas échéant susceptibles de mobiliser des aides départementales dans le cadre de sa politique contractuelle. Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité approuve l'avenant 2019.

**Convention de réalisation des actions du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) :**

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 11 avril 2018, le Conseil Communautaire avait approuvé le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP). Puis il indique qu'il convient désormais d'approuver la convention de réalisation des actions au niveau de notre territoire.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve de s'engager sur les actions suivantes en collaboration avec le PETR, et autorise Monsieur le Président à signer la convention :

- Participer et contribuer aux instances de pilotage et de suivi (comité de pilotage et comité technique)
- Développer la mobilité des maisons des services au public et améliorer l'accueil des usagers par la formation des professionnels et élus de proximité (PETR)
- Porter une attention aux actions portant sur la santé (PETR)
- Communiquer sur l'offre de service (dans le cadre de la mise en place de la Convention Territoriale Globale)
- Mutualiser les équipements et les services dans les territoires (également dans le cadre de la CTG).

#### **Construction d'un boulodrome couvert – Eloyes – projet d'intérêt intercommunal :**

Le Conseil Communautaire, après exposé de Monsieur JACQUEMIN, par 29 voix POUR et 2 abstentions (Messieurs VINCENT et CLOChé), définit d'intérêt intercommunal le projet de boulodrome couvert à Eloyes, qui comportera 8 pistes et est évalué à 356 846.00 euros HT. Dans le cadre d'une mutualisation possible des installations, tous les clubs de pétanque présents sur le territoire communautaire ont été contactés et ont tous marqué un réel intérêt pour l'utilisation commune de celles-ci. Il est précisé que dans le cadre de la contractualisation avec le Département, cela permettra à la Commune d'Eloyes de bénéficier d'un taux bonifié de subvention.

#### **Convention de financement pour le déploiement du FTTH sur la CCPVM :**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la convention de financement pour le déploiement de la fibre optique à passer avec le Département des Vosges. Ce dernier participe aux travaux à hauteur de 70% (soit 1 336 090 euros) sous forme de subvention d'équipement.

#### **Fixation d'un montant minimum d'encaissement par carte bleue – régie de recettes de la médiathèque intercommunale :**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, décide que le montant minimum d'encaissement pour le paiement de la carte bancaire à la médiathèque site principal de Remiremont sera de 5 euros.

#### **Convention de mise à disposition de locaux au Val d'Ajol – école de musique intercommunale :**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité après exposé de Monsieur RICHARD, approuve les termes d'une convention d'occupation des locaux mis à disposition de l'école de musique intercommunale au Val d'Ajol. Il s'agit de locaux situés dans le bâtiment « espace arts et culture » place de l'hôtel de ville au 1er et 2ème étage. Il précise que ceux-ci sont mis à disposition gratuitement par la ville et que la Communauté de Communes remboursera annuellement les frais liés à l'occupation au prorata de la surface et des plages d'occupation de l'école.

#### **Acquisition d'un ensemble Immobilier destiné à l'Ecole de Musique Intercommunale section de Remiremont :**

Le Conseil Communautaire, après exposé de Monsieur RICHARD, entendu à l'unanimité, approuve l'acquisition d'un ensemble immobilier sis à Remiremont, 18 rue du capitaine Flayelle, cadastré AL 176 au prix de 240 000 euros en vue d'y installer entre autres les locaux de l'école intercommunale de musique et les archives de la Communauté de Communes. Il sollicite également toute subvention et financement susceptibles d'accompagner ce projet d'acquisition et de travaux.

#### **Demandes de subvention et option d'assujettissement de TVA – bâtiment relais AITHEX**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que par délibération du 13 novembre 2018 il a décidé de l'acquisition auprès de la SCI les Esselays du bâtiment occupé par l'association d'insertion AITHEX

route de Meyvillers à Saint Amé. Par ailleurs, il a également sollicité le transfert des subventions accordées à la Communauté de Communes des Hautes Vosges et approuvé le principe de la réalisation des travaux nécessaires à la mise aux normes du bâtiment et de ses extérieurs. Un crédit-bail en location-vente sera établi avec l'association AITHEX, lorsque le coût définitif des travaux aura été arrêté. Dans l'attente, un bail provisoire sera établi.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité décide de l'assujettissement de la TVA pour cette opération, les travaux et les loyers seront en effet soumis à TVA et sollicite les différents financeurs de la collectivité pour la réalisation des travaux.

### **Acquisition de terrain situés zones de la Bruche à Dommartin-lès-Remiremont et conclusion d'un bail emphytéotique avec la société CS SOLAIRE :**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la loi NOTRe, l'aménagement et la gestion des zones d'activités relèvent de la compétence communautaire. Les terrains situés zone de la Bruche à Dommartin-lès-Remiremont doivent ainsi être transférés préalablement à tout projet qui viendrait s'y implanter.

Des contacts ont été engagés avec la société CS SOLAIRE qui développe des centrales solaires photovoltaïques au sol. La zone de la Bruche, de par ses utilisations passées et sa localisation permet d'envisager ce type d'implantation. L'opération pourrait voir le jour à partir de 24 mois le temps des consultations, études et autorisations nécessaires. Une enquête environnementale, préalable indispensable doit être lancée au plus vite.

Les terrains acquis par la Communauté de Communes au prix de 150 000 € seront ensuite mis à disposition de la société, via un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans avec possibilité de reconduction expresse. Le loyer sera fixé à 12 000 € par an.

L'ensemble des paiements ci avant indiqués n'interviendront qu'au démarrage des travaux.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve l'accord de principe pour l'acquisition des parcelles au sein de la zone de la Bruche, au prix précité et payable en 3 annuités égales à compter de la commercialisation effective de ces terrains.

Il approuve également dans un second temps la conclusion d'un bail emphytéotique de 30 ans (renouvelable jusque 50 ans maximum) portant sur l'ensemble des terrains ainsi acquis, au profit de la société CS SOLAIRE ou de toute autre personne morale pouvant se substituer, qui aura pour objet l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol (redevance annuelle de 12 000 euros).

### **Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité et d'emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité :**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, décide de recruter un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique, relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 3h/semaine (pour l'entretien du relais des assistants maternels) et de recruter également 4 agents contractuels dans le grade d'Adjoint Technique, relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période maximale de 3 mois comprise entre le 15 juin et le 15 Septembre, à temps non complet, à durée hebdomadaire variable.

### **Demande de subvention fête de l'eau 2019 :**

Monsieur MANGE rappelle qu'au travers de sa politique, la CCPVM s'est engagée dans des actions environnementales, comme le programme de restauration de ces cours d'eau ou la maîtrise d'ouvrage d'un site Natura 2000. La sensibilisation et la communication sont des axes primordiaux à développer dans le cadre de ces actions.

C'est pourquoi la CCPVM organise sa troisième édition de la fête de l'eau. Des animations autour des problématiques de l'eau, de la biodiversité et des changements de comportement sont proposées sur un weekend à l'occasion d'une fête de l'eau. La manifestation se déroulera du 1er au 2 Juin, sur la commune



d'Eloyes.

Le programme des animations a été présenté le 28 Février dernier en commission « Environnement ». Le budget pour l'ensemble de la manifestation est estimé à 4 500 € (frais d'animation et de communication). Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du Département des Vosges et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse une subvention d'un montant aussi élevé que possible.

#### **PCAET demande de subvention Département :**

Monsieur le Président rappelle que la CCPVM s'est engagée lors du conseil communautaire du 18 Décembre 2018, à élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial.

L'élaboration du PCAET est confiée à un bureau d'études spécialisé, qui aurait pour mission de réaliser l'intégralité du PCAET (diagnostic territorial, définition de la stratégie, mise en place d'un plan d'actions, et évaluation environnementale).

Une subvention de l'Etat au titre de la DETR a été demandée à hauteur de 30% du montant de l'étude.

Il convient également de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges de l'ordre de 23,9%, qui a rendu une aide possible pour l'élaboration des PCAET dans le cadre de la contractualisation.

Le plan de financement de l'opération s'établirait comme suit :

	Taux d'intervention	Coût en Euros
Coût prévisionnel HT		33 380,00 €
Etat - DETR	30 %	10 014,00 €
Conseil Départemental des Vosges	23,9 %	7 977,82 €
CCPVM - Autofinancement	46,1 %	15 388,18 €

Le conseil communautaire, après exposé de Monsieur MANGE, entendu à l'unanimité autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du Département des Vosges une subvention au montant défini dans le plan de financement.

#### **Appel à projet Le Val d'Ajol :**

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales avait postulé en octobre dernier à un appel à projet du Parc Naturel Régional (PNR) des Ballons des Vosges sur la sensibilisation et la formation des agents publics aux questions énergétiques.

Cependant, le jury de l'appel à projet a rejeté la candidature de la CCPVM, car le projet devait être porté par une commune dans le périmètre du PNR des Ballons des Vosges. Le projet a donc été repris par la commune du Val d'Ajol.

Le projet consiste à sensibiliser les agents publics de la commune du Val d'Ajol aux questions énergétiques. Également, il consiste à créer un jardin éphémère mobile zéro-pesticides/plantes comestibles, en partenariat avec le centre social de Remiremont, la MJC du Val d'Ajol, et le service espaces verts du Val d'Ajol, qui sera présenté et valorisé lors des 10 ans de la Médiathèque intercommunale.

Dans le cadre de l'appel à projet, c'est la Maison de la Nature des Vosges Saônoises qui accompagne le projet. Les animations proposées par cette structure d'éducation à l'environnement sont financées à 80% par le PNR des Ballons des Vosges, 20 % restent à charge de la commune, représentant 1 300 €.

Le Conseil Communautaire, après exposé de Monsieur RICHARD, entendu à l'unanimité, décide que les 20% de reste à charge, soient financés par la CCPVM étant donné que le projet était initialement destiné à la CCPVM et que la création du jardin mobile bénéficiera aux 10 ans de la Médiathèque.

Il est précisé à Monsieur VINCENT que ce projet rentre dans la compétence environnement et médiathèque

de la CCPVM.

### **Plan de gestion Natura 2000 : les étangs de la prairie du Vouau à Saint-Nabord**

Par délibération du 8 Décembre 2015, la Communauté de Communes est désignée maître d'ouvrage du site Natura 2000 « Confluence Moselle-Moselotte » dans le cadre d'une convention d'animation signée entre la CCPVM et la DREAL Grand Est.

La commune de Saint-Nabord est en cours d'acquisition de parcelles situées sur la zone Natura 2000 « Confluence Moselle-Moselotte ». La commune possède déjà une partie des terrains qui constituent le site de la Prairie du Vouau, et souhaite acquérir l'ensemble du site pour une meilleure gestion du site et de ses étangs.

Le conseil communautaire, après exposé de Monsieur MANGE, entendu à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à réaliser le plan de gestion des étangs de la prairie du Vouau de Saint-Nabord, en mettant en place un comité de pilotage, et à solliciter des subventions auprès des différents partenaires.

### **Questions diverses :**

#### **Projet de barrage hydroélectrique – Les Prés Broquins à Saint Amé :**

Madame ANDRE et Monsieur MANGE s'inquiètent d'un projet de barrage hydroélectrique sur le site des Prés Broquins à Saint-Amé. Le Bureau d'études Jacquel et Chatillon a interpellé Monsieur MANGE au cours d'une réunion à Vecoux concernant une étude actuellement menée par le SCOT des Vosges Centrales, relative au potentiel hydroélectrique, qui s'étend sur les territoires voisins de votre Communauté d'Agglomération. Le dossier serait déjà déposé mais sans que la CCPVM en soit informée. Monsieur MANGE indique que ce projet va en contradiction du programme actuel de protection des berges et de rétablissement de la continuité écologique. Madame ANDRE rappelle que ce site est situé en zone NATURA 2000 et espace naturel sensible, avec la protection du papillon l'Azurée des Palus qui avait à l'époque empêché le doublement de la déviation de Saint-Amé. Il est question sur ce site d'installations électriques qui dénatureraient le paysage, porte des Hautes Vosges. Il s'agirait pour Madame ANDRE d'un réel saccage écologique. Une association de protection de l'environnement a également entendu parler du projet, ainsi que les associations de pêcheurs. Par ailleurs, il est à signaler que le débit de la Moselotte est irrégulier et faible au moins 9 mois sur 12. Madame ANDRE et Monsieur MANGE demandent pourquoi la CCPVM n'est pas informée directement de ce projet. Ils appellent à la vigilance de tous les membres du conseil communautaire.

#### **Hôpital de Remiremont :**

Monsieur CLOCHÉ fait le point sur le dossier des hôpitaux. Il expose que si la maternité de Remiremont a pu être préservée pour l'instant en raison du nombre de naissance de 800 par an, d'autres propositions de l'ARS sont aujourd'hui inquiétantes et visent à mettre en difficulté l'hôpital de Remiremont au profit des hôpitaux public et privé d'Epinal. La problématique des blocs chirurgicaux est évoquée avec une sous-utilisation des locaux de Remiremont. Par ailleurs, Monsieur CLOCHÉ déplore la politique de l'ARS de déplacer les internes de Remiremont vers Epinal.

Levée de séance à 21h10

Le Président

Michel DEMANGE